

# Programme d'attestation des compétences acquises à l'étranger pour les éducateurs des jeunes enfants (ÉJE :ACAE)

## Qu'est-ce que c'est?

Le Programme est un processus de reconnaissance des compétences acquises pour les personnes qui ont fait des études à l'étranger dans le domaine de l'apprentissage et de la garde de jeunes enfants. La réussite à ce programme permet d'obtenir le niveau de classification d'éducateur des jeunes enfants II (É.J.E. II) comme l'indiquent la *Loi sur la garde d'enfants* et le Règlement du Manitoba 62/86.

## Qui est admissible?

Pour être admissible, il faut :

- avoir fait au moins deux ans d'études à l'étranger axées sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants;
- posséder de l'expérience de travail acquise dans le domaine de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants, avant d'arriver au Canada;
- être actuellement employé par une garderie autorisée; et
- travailler au moins 20 heures par semaine directement avec les enfants.

## Critères d'admissibilité importants

Les demandeurs doivent :

- faire preuve d'engagement envers la profession d'éducateur des jeunes enfants;
- être prêts à investir du temps et de l'énergie dans le processus du Programme, qui dure environ de 14 à 16 semaines (si aucun écart d'apprentissage n'a été décelé);
- être prêts à payer les frais minimaux liés à l'achat de matériel d'apprentissage et d'autres fournitures, à la participation à des réunions, etc.;
- bénéficier du soutien de la garderie pour ce qui est du mentorat (sur place) et de l'évaluation;

- être prêts à obtenir une certification professionnelle et de l'expérience dans le domaine de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants au Manitoba; et
- être prêts à participer à un perfectionnement professionnel continu dans le domaine de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants.

## Que faut-il faire?

Il faut :

- remplir le formulaire de demande du Programme d'attestation des compétences acquises à l'étranger pour les éducateurs des jeunes enfants;
- participer à un processus d'entrevue pour déterminer l'admission au Programme;
- participer à une séance d'orientation, à des ateliers et à un minimum de deux réunions de réseautage;
- participer à deux évaluations sur le lieu de travail réalisées par un évaluateur conseiller ainsi que par un pair;
- préparer un dossier;
- combler les lacunes d'apprentissage décelées, s'il y a lieu; et
- participer à une réunion servant à établir un profil.

## Avec qui communiquer?

Pour obtenir plus d'information, communiquez avec le Service de renseignements concernant la garde d'enfants au 204 945-0776 ou sans frais au 1 888 213-4754, ou votre coordonnateur ou coordonnatrice des services de garde.